



Je suis salariée dans une petite entreprise et je crois que mon em

Par **gozlan81**, le **25/02/2014** à **13:08**

bonjour je suis salariée depuis juillet 2013 avec une entreprise personnel au nom de AADA service ,je prend mon véhicule pour aller chez les clients pour faire leur ménage ,je fais beaucoup de kilomètre par mois au départ je faisais vers les 300km par mois mais là je suis rendu à plus de 1000 par mois.A ce jour j'ai 4231km et elle m'a donné 203 € de frais kilométrique c'est très peu par rapport au kilomètre ,je n'y connais rien et je voudrais savoir si quelqu'un pourrait me renseigner car je suis la seule salariée donc pas de convention collectives elle m'a dit que nous appliquons le code du travail ,svp j'ai 5 enfants et même en travaillant je n'y arrive pas à joindre les deux bouts !!!!!

Par **moisse**, le **25/02/2014** à **15:46**

Bonjour,

Voici la règle:

Si votre contrat de travail prévoit que vous devez disposer d'un véhicule personnel pour effectuer des déplacements professionnels, il doit aussi indiquer le type de véhicule ainsi que la contrepartie pour son usage.

Dans le cas contraire l'employeur doit mettre à votre disposition un véhicule de service.

Le remboursement auquel vous faites état, soit 0.048 euro/km est manifestement sous évalué.

Le barème retenu par l'Urssaf comme le fisc est pour un véhicule de 5 cv avec environ 8000 km/an ainsi établi:

$(dx0,3) + 1180$ euro.

Soit dans votre cas un remboursement de $4231 \times 0,3 = 269,30$ et on rajoute 1180 euro pour

arriver donc à 2449 euro.

Pour une moyenne de 300 km/mois, la valeur de l'indemnité kilométrique est de 0.536 euro/km soit un remboursement moyen de $0.536 \times 300 = 160,80$ euro.

Vous devez donc négocier sur cette base.